

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : **VIRE NORMANDIE** (Département du Calvados – Intercom de la Vire au Noireau)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 mai 2019 – sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle bâtie comprenant un ancien hangar désaffecté, cadastrée section **BO 4** pour une contenance de 10 176 m<sup>2</sup>, Rue de l'hippodrome sur le territoire communal.

POS/PLU : Zone Ubv2 au PLU. Le secteur Ub correspond aux quartiers mixtes à vocation principale d'habitat, issus d'extensions des noyaux urbains effectuées depuis les années 1970 et caractérisés par un tissu bâti moins dense ou discontinu [...]. [Le sous-secteur Ubv2 correspond] aux quartiers [...] issus d'extensions des noyaux urbains de l'agglomération viroise. Ils font l'objet de certaines règles adaptées (hauteur plus importante, densité de logements par hectare, taille des commerces, etc).

PROJET : Après intervention du fonds friche pour la déconstruction du hangar, le projet communal est d'aménager un **lotissement de type Eco-quartier**.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **14 mai 2019 – Avis favorable**  
Densité : 20 logements/ha

PROPRIÉTAIRE : **Société Hippique de Vire Bocage**

ÉVALUATION DOMANIALE : 16 août 2017

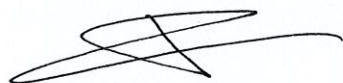
IMPUTATION : **Compte n° 950 304 – VIRE NORMANDIE "Société Hippique"**  
**Enveloppe projet : 173 250 €**

**28 MAI 2019**

Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Municipales,  
Chef du pôle "Politiques Publiques"

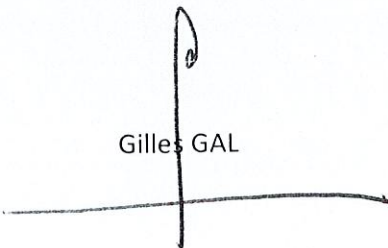
ROUEN le 20 mai 2019

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,



**Dominique LEPETIT**

DAF/FDL



Gilles GAL